Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0101-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°CD2026-10/4/15 **DOSSIER N°7652**	ACCORD DE TERRITOIRE AVEC CONFLUENCE EAUX - AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE LA RETENUE DES MARTINATS, DU PETIT BOUGNAT ET DU PUITS DES MÉRIS 2026-2028

Etaient présents :
Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marinette JOUANNETAUD
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH
Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : ACCORD DE TERRITOIRE AVEC CONFLUENCE EAUX - AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE LA RETENUE DES MARTINATS, DU PETIT BOUGNAT ET DU PUITS DES MÉRIS 2026-2028

♦♦♦♦♦♦♦♦

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0101-DE

Creuse,
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030 ;
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2023-06/4/30 du 23 juin 2023 approuvant la révision du règlement d'aides départementales eau potable ;
VU le rapport CD2026-10/4/15 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

Décide :

- d'approuver le projet d'Accord de Territoire, sur les aires d'alimentation des captages de la retenue des Martinats, du Petit Bougnat et du Puits des Méris 2026-2028 qui vise à protéger durablement ces ressources en eau et à en améliorer la qualité par l'élaboration d'un programme d'actions dédié ;

Cet accord sera conclu pour une durée de trois ans. Le projet est joint en annexe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant :
  - à réaliser des ajustements mineurs qui ne modifient pas les engagements du Département ;
  - à signer cet accord ;
  - à signer les avenants éventuels qui porteraient sur des ajustements mineurs ne remettant pas en cause les engagements du Département.
- de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier et les demandes de subventions qui en découleront.

Dit que le Département de la Creuse se positionnera sur les actions éligibles au titre de son règlement d'aides en vigueur du 23 juin 2023 en matière d'alimentation en eau potable.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil
Départemental
28 oct. 2026